

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2015/n° 79/7.1/17.06/17

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

Date de la convocation : 08/06/2015

Date de l'affichage : 10/06/2015

**SEANCE DU 17 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze,  
Le DIX SEPT JUIN à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

J.C BASCHIOU à Claude LAURIE

**Secrétaire de séance :** Alain BAILLIEU

**OBJET :**

**TARIFS DES COTISATIONS OFFICE DE  
TOURISME 2015**

**Rapporteur : Noémie CLAUDEL**

Les cotisations de l'office de tourisme pour 2016 vont inclure des prestations supplémentaires : Salons grand public (printemps 2016, insertions Borne tactile avec situation GPS et tableau des disponibilités, module personnalisé pour chaque hébergeurs avec accès privé à la centrale de disponibilité en complément des insertions guides pratiques, dossiers groupes, sites Internet et diffusion bacs.

Compte-tenu de ces nouvelles offres, il est porté à la connaissance du conseil municipal que le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, dans sa séance du 02 juin 2015 a proposé les tarifs de cotisations pour l'année 2016 comme suit :

- 97€ pour les Commerçants, les Taxis, les Prestataires en cours d'année insertion Internet + bacs et les participants au Pass' avantages
- 115€ pour les Locations saisonnières et les Chambres d'hôtes
- 182€ pour les Galeries d'arts, les Visites d'Aigues-Mortes, les Calèches, les Manades, les Prestataires pédestre et vélos, les Caves, les Agences immobilières
- 383€ pour les Bateaux, les Safaris, les Restaurants, les Cabarets et Bar, les Hôtels sans restaurant
- 409€ Pour les Résidences de Tourisme
- 480€ pour les Hôtels-restaurants de moins de 15 chambres
- 668€ pour les Hôtels-restaurants de plus de 15 chambres et le Camping

**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

Pour : 23. Abstentions : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER

- adopte la proposition.



Le Maire,  
Pierre Maumejean

**Certifié exécutoire compte tenu des :**

date de transmission à la Préfecture : 19/06/2015

- date d'affichage : 19/06/2015